

# Compte-rendu de séance de Conseil Municipal du 27 juin 2014

## Commune de La Marolle en Sologne

### Nombre de conseillers

- en exercice : 10  
- présents : 8  
- votants : 9  
- absents : 2

L'an deux mil quatorze, le vingt sept juin, à vingt heures zéro minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric FASSOT, Maire.

**Présents :** Mmes Aurélie JOUSSET, Rachel GRIVEAU, Evelyne ROBERT, MM Eric FASSOT, Olivier MARDESSON, Alix THILLIER, Alain MAUPEU, Stéphan JONETTE,

**Absents excusés :** Mme Séverine CRESPEAU, M. Jean-Louis LANSIER  
Pouvoir de Mme Crespeau à Mme Jousset

Date de convocation  
23 juin 2014  
Date d'affichage  
23 juin 2014

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du CM du 3 juin
2. Vote des Comptes Administratifs 2013
3. Agents communaux
4. Ecole
5. Rénovation des noms sur les plaques du monument du cimetière
6. Compte rendu des commissions : Fêtes et cérémonies (14 juillet)
7. Questions diverses

\*\*\*\*\*  
Secrétaire de séance : Mme MENEAU Gabrielle, secrétaire de mairie  
\*\*\*\*\*

Le maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : création d'une régie de recettes. Accord de l'ensemble des conseillers présents.

#### **Approbation du compte rendu du CM du 3 juin 2014 :**

Le compte rendu de réunion du Conseil Municipal du 3 juin 2014 est approuvé à l'unanimité et signé par l'ensemble des présents à la séance.

Le Maire informe le Conseil qu'il faudra remettre la question des délégations de signature et des indemnités aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoints à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

#### **30-2014 Annulation de la délibération 03-2014 du 18 avril 2014**

-Vu la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération prise le 18 avril pour l'élection des délégués communaux au Conseil Communautaire est invalidée.

Le Conseil Municipal approuve l'annulation de la délibération n° 03-2014 du 18 avril 2014.

#### **30 bis-2014 Nomination à la Communauté de Communes de La Sologne des Etangs**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les organes délibérants de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale doivent être renouvelés à la suite des élections des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune est membre de la Communauté de Commune de la Sologne des Etangs et que conformément à la législation, les délégués en sont nommés suivant l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

**Sont nommés délégués de la Commune de LA MAROLLE EN SOLOGNE au Conseil Communautaire :**

**Délégué titulaire :** Monsieur Eric FASSOT

**Déléguée titulaire :** Madame Rachel GRIVEAU

\*\*\*\*\*

**Vote des Comptes Administratifs 2013**

Le conseil municipal procède à l'élection du président de séance :

Mme GRIVEAU, 1<sup>ère</sup> adjointe est désignée comme présidente.

M. Eric FASSOT, maire, présente les comptes administratifs : Commune, Assainissement, Eau, Station Service, Epicerie, Lotissements.

Mme GRIVEAU soumet les comptes au vote après que Monsieur FASSOT, maire, soit sorti de la salle du Conseil.

**31-2014 Compte administratif 2013 de la commune**

Le compte administratif de l'exercice 2013 est adopté à l'unanimité

**32-2014 Compte administratif 2013 de l'Assainissement**

Le compte administratif de l'exercice 2013 est adopté à l'unanimité

**33-2014 Compte administratif 2013 de l'Eau**

Le compte administratif de l'exercice 2013 est adopté à l'unanimité

**34-2014 Compte administratif 2013 de la Station Service**

Le compte administratif de l'exercice 2013 est adopté à l'unanimité

**35-2014 Compte administratif 2013 de l'Epicerie**

Le compte administratif de l'exercice 2013 est adopté à l'unanimité

**36-2014 Compte administratif 2013 du Lotissement**

Le compte administratif de l'exercice 2013 est adopté à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**37-2014 : Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à raison de 24/35<sup>ème</sup> et suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à raison de 25/35<sup>ème</sup>**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a étudié en collaboration avec Mme Rachel GRIVEAU, Adjointe au maire, le dossier du personnel de la commune.

Il propose de régulariser la situation d'un agent de la manière suivante :

Création	Poste d'adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à raison de 24/35ème
Suppression	Poste d'adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à raison de 25/35ème

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour :

Création	Poste d'adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à raison de 24/35ème
Suppression	Poste d'adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à raison de 25/35ème

Le Tableau des effectifs sera mis à jour à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

\*\*\*\*\*

**38-2014 : Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à raison de 6,5/35<sup>ème</sup> et suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à raison de 5/35<sup>ème</sup>**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a étudié en collaboration avec Mme Rachel GRIVEAU, Adjointe au maire, le dossier du personnel de la commune.

Il propose de régulariser la situation d'un agent de la manière suivante :

Création	Poste d'adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à raison de 6.5/35ème
Suppression	Poste d'adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à raison de 5/35ème

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour :

Création	Poste d'adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à raison de 6.5/35ème
Suppression	Poste d'adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à raison de 5/35ème

Le Tableau des effectifs sera mis à jour.

Le Comité technique placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sera saisi afin de donner son avis sur ces créations et suppressions.

\*\*\*\*\*

**39-2014 : Objet : Recrutement d'un agent saisonnier pour le remplacement de l'Adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe lors de ses congés.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer l'Adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe lors de ses congés, le 23 juillet et du 28 juillet au 8 août 2014 et du 18 août au 22 août 2014.

L'agent saisonnier recruté effectuera 18 heures par semaine réparties sur 4 jours x 4h30. Il sera rémunéré sur les bases d'un adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, indice brut 330, indice majoré 316.

\*\*\*\*\*

**40-2014 Rénovation des plaques du Monument aux Morts**

Le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré les représentants de l'Association du Souvenir Français concernant une demande de rénovation des inscriptions sur le monument du cimetière. La démarche avait été initialisée pendant la précédente mandature, des demandes de devis et de subventions ont été faites.

Il s'agit à présent de finaliser ce projet.

Le conseil, après avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité pour continuer le projet de rénovation du monument.

\*\*\*\*\*

**41-2014 Modification du règlement de la cantine scolaire**

Le Maire informe le Conseil que de nombreux impayés sont constatés sur les règlements de cantine scolaire. Pour éviter cette situation à l'avenir, il propose que les repas soient désormais payés à l'avance par les parents d'élèves contre la remise de tickets.

Il faut modifier le règlement intérieur de la cantine dans ce sens.

Le conseil, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité pour la modification du règlement de la cantine afin d'y intégrer les nouvelles modalités de paiement.

\*\*\*\*\*

**42-2014 Création d'une régie de recettes**

Le maire expose au Conseil l'utilité de la création d'une régie de recettes afin de permettre l'encaissement des divers règlements que la mairie peut être amenée à recevoir (dont cantine et location de la salle des fêtes, etc.)

Après en avoir délibéré, le conseil, donne son accord à l'unanimité pour la création d'une régie de recettes.

\*\*\*\*\*

**43-2014 Participation cadeau départ en retraite**

Un cadeau de départ en retraite est offert conjointement par les communes de La Marolle et Montrieux en Sologne à une enseignante du RPI. La participation de la commune de La Marolle est de 100 €, la commune de Montrieux se chargeant de l'achat.

Le conseil, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité pour le paiement à la commune de Montrieux de 100 € de participation aux frais.

\*\*\*\*\*

**Compte rendu de la Commission Ecole**

Mme GRIVEAU expose le compte rendu de la commission école :

- La kermesse se déroulera le dimanche 29 juin à partir de 14h00 à Montrieux. Il est prévu une remise de prix à 16h pour tous les élèves du regroupement suivi d'un pot à 17h00.
  - Les TAP : les parents d'élèves ont été informés par écrit sur les horaires et l'organisation. Un coupon d'engagement à rendre était joint.
  - En plus de la mise en place des tickets de cantine, le système d'engagement préalable pour la semaine reste valable pour que la cantinière puisse évaluer les quantités à prévoir.
  - Effectifs de rentrée : 54 enfants sont prévus à ce jour pour la rentrée de septembre 2014 à La Marolle.
  - Extension de la cantine : Alain MAUPEU expose la possibilité d'utiliser le logement du n°12 plutôt que le préau, ce qui serait plus facile à mettre en œuvre et reviendrait moins cher. Les travaux ne pouvant pas être faits l'été car les locaux sont utilisés par le centre de loisirs, il faudrait donc déplacer la cantine dans la salle des fêtes entre novembre et février.
- L'ensemble du Conseil est d'accord pour lancer l'étude du projet, confié à la commission Bâtiments.

\*\*\*\*\*

**Compte rendu Commission Communication, fêtes et cérémonies**

Aurélien JOUSSET expose l'avancement des préparatifs pour la soirée du 13 juillet.

Choix des boissons pour le vin d'honneur : rosé pamplemousse et kir au vin blanc.

Cors de Chasse : E. Fassot se charge de les contacter.

Les repas adultes (paëlla ou assiette anglaise, salade, fromage, tarte) seront vendus 13 €, les repas enfant, 6 € (paëlla ou jambon –chips, glace).

Pour la vaisselle, il y a assez de couverts, les assiettes et les verres seront achetés en jetable chez Bellier.

Les affiches et affichettes seront prêtes pour lundi 30 juin, elles seront distribuées par L. Massicard.

Pour la retransmission de la finale de la coupe du monde de football pendant le repas, il reste un problème d'antenne à résoudre, le reste fonctionne.

La circulation sera perturbée pendant le défilé ; il faudra veiller de près aux consignes de sécurité. Il faudra penser à équiper les bénévoles de gyrophares et de gilets jaunes.

Il faut établir un tableau de service des bénévoles, en ce qui concerne la sécurisation de la circulation, le service du repas, l'installation et le rangement de la salle et de la sono.

Diffusion de musique pendant le défilé et le feu d'artifice : trouver une voiture qui peut supporter une sono.

L'animation de la soirée sera faite par « Shériff », pour 300 €.

\*\*\*\*\*

#### QUESTIONS DIVERSES

- Demande de location à vocation professionnelle (stockage et découpe de tissus, bureaux) : proposition pour le logement du 16 rue des écoles. Le loyer sera de 400 € mensuels.
- Le broyeur est à nouveau en panne.
- L'épicier est venu rencontrer le maire pour exposer ses difficultés. Le maire rappelle qu'il serait bien qu'un effort collectif puisse être réalisé.
- Impayés : Le maire expose au Conseil les sommes importantes qui restent impayées au Trésor Public par les usagers (eau, assainissement et surtout cantine scolaire), qui pour certains cumulent les retards depuis plusieurs années. Ces nombreux impayés grèvent le budget communal de façon importante et récurrente.

Les procédures de recouvrement sont effectuées par le Trésor Public, qui envoie d'abord des relances, puis entame des procédures de saisie et d'intervention d'huissiers.

- « Fête du vélo » du 6 juillet : la communauté de communes demande le « prêt » de personnel pour le montage et le démontage des stands, les 4 et 7 juillet. Pour La Marolle ce n'est pas possible car L. Massicard est seul pour l'entretien de la commune et ne peut se permettre de s'absenter, surtout le vendredi matin.
- Point sur la Communauté de communes : le contrat de la directrice n'a pas été renouvelé, le recrutement pour la remplacer est en cours.

SEANCE LEVEE A 22h30

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Séverine CRESPEAU	Eric FASSOT	Rachel GRIVEAU	Stéphan JONETTE
Aurélie JOUSSET	Jean-Louis LANSIER	Olivier MARDESSON	Alain MAUPEU
Evelyne ROBERT	Alix THILLIER		